



Cantons et enseignants veulent voir davantage de civilistes dans les écoles

SERVICE CIVIL • *Johann Schneider-Ammann veut élargir les possibilités d'affectation des civilistes en soutien du corps enseignant. Un bras de fer se dessine au parlement.*

CHRISTIANE IMSAND

«Sans Gian Luca, je ne sais pas comment nous aurions pu nous en sortir», commente cette institutrice de l'école Stapfenacker, dans la banlieue bernoise. Confrontée à une classe particulièrement difficile, elle a bénéficié pendant plusieurs mois de l'appui d'un jeune civiliste qui a contribué à calmer les tensions en encadrant les fortes têtes. «Cela m'a permis de me consacrer à mon enseignement au lieu de passer mon temps à jouer les pompiers», a-t-elle expliqué hier en présence du chef du Département de l'économie Johann Schneider-Ammann. Celui-ci en a pris bonne note. Cet exemple pourrait l'aider à convaincre le Conseil des Etats d'élargir les possibilités d'engagement de civilistes dans les écoles.

L'affaire ne va pas de soi. Actuellement, l'engagement dans les écoles est limité à des cas particuliers et à l'encadrement d'enfants ayant un handicap. En mai dernier, le Conseil national a refusé par 94 voix contre 82 d'inscrire dans la loi sur le service civil un élargissement des possibilités d'affectation scolaires. Une majorité de droite (UDC, PLR et les deux tiers du groupe PDC) a fait bloc contre le projet. Les uns y ont vu une nouvelle incitation à accomplir un service civil jugé plus facile que le service militaire, les autres une mesure d'économie sournoise propre à éviter l'engagement de personnel supplémentaire.

Ce n'est pas gratuit

«C'est un malentendu», rétorque le conseiller d'Etat bernois Bernhard Pulver, membre de la Conférence des directeurs de l'instruction publique. «Nous recourons déjà à des assistants dans certaines classes. Les civilistes ne seront qu'un élément de plus dans l'éventail des mesures de soutien proposées au corps enseignant. Ils ne remplaceront aucun professeur. Et ce n'est pas non plus gratuit puisque l'école doit apporter une contribution financière.» Beat Zemp, président de l'Association faitière des enseignants suisses, souligne qu'il appartiendra aux écoles de définir leurs besoins.

Selon lui, il est infondé de décrire l'engagement de civilistes comme un travail facile permettant



Le jeune civiliste Gian Luca Triaca a contribué à calmer les tensions dans une école bernoise en encadrant les fortes têtes. KEYSTONE

d'échapper à l'armée à bon compte. «Toutes les mères peuvent témoigner de l'énergie demandée par les tâches éducatives, affirme-t-il. Et quand il y a 24 enfants à gérer, cela peut parfois dépasser les ressources d'une seule personne. Le soutien apporté par les civilistes ne se limite pas à une présence en classe. Il s'agit aussi d'assurer l'accueil avant l'ouverture des classes, de surveiller la cantine et les pauses, de participer aux heures d'appui et d'accompagner toutes les tâches scolaires qui peuvent se présenter.»

Une «pente glissante»

Le Syndicat des enseignants romands est conscient de l'utilité des civilistes, mais il reste cependant plus dubitatif que la faitière suisse. «Nous ne sommes pas contre le projet, explique le président de l'association Georges Pasquier, mais nous craignons que les cantons ne profitent de la situation pour maintenir des restrictions budgétaires. Malgré les promesses, la pente est glissante.»

TROIS QUESTIONS À...



KEYSTONE

Johann Schneider-Ammann

> **Chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), le Bernois est convaincu de l'utilité d'engager des civilistes dans les établissements scolaires.**

1. Vous avez passé deux heures à discuter avec des enseignants et des responsables de l'instruction publique. Quel était votre objectif?

Je voulais obtenir la confirmation que je suis sur la bonne voie en recommandant au parlement d'accepter l'engagement de civilistes dans les écoles. C'est chose faite. Les principaux intéressés ont démontré l'utilité de la contribution des civilistes. Elle permet au corps enseignant de se concentrer sur ses tâches éducatives.

2. Le Conseil national s'est pourtant opposé à cette possibilité d'affectation. Avez-vous découvert de nouveaux arguments permettant de convaincre le Conseil des Etats?

Cette rencontre a renforcé ma crédibilité puisque je peux assurer que les cantons et les enseignants souhaitent pouvoir recourir à des civilistes. Je suis néanmoins conscient que cela peut être délicat car il faut des qualités particulières pour apporter le soutien requis.

3. La décision du Conseil national était donc une erreur?

Je ne vais pas commenter une décision du Conseil national. L'important est que nous avons maintenant la chance de clarifier les arguments dans la seconde Chambre. Elle se prononcera le 9 septembre, mais la première étape consiste à convaincre la commission qui se réunit le 31 août.

PROPOS RECUEILLIS PAR CIM